



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Côte-d'Or

Pôle Ressources Humaines

Affaire suivie par :
Emmanuelle BARRAUT
Tél : 03 45 62 75 20
Mél : rh21@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cedex

Dijon, le 2 juin 2023

La directrice académique des services de
l'éducation nationale, directrice des services
départementaux de l'éducation nationale de Côte
d'Or

A
Mesdames, messieurs les enseignants du 1^{er} degré
public
s/c

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Objet : Mouvement intradépartemental 2023 des personnels enseignants du 1^{er} degré public – phase d'ajustement

Références :

- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels arrêtées le 2 février 2023

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités de déroulement de la phase d'ajustement du mouvement intra-départemental des personnels du 1^{er} degré.

1) Participants :

La phase d'ajustement est ouverte aux personnels suivants :

- Enseignants restés sans postes à l'issue du mouvement intradépartemental
- Titulaires de secteur (TRS)
- Enseignants du 1^{er} degré intégrés au département par INEAT
- Enseignants en réintégration tardive (après un CLD, une disponibilité, un congé parental n'ayant pas pu participer au mouvement)
- Enseignants ayant obtenu un détachement dans le corps des professeurs des écoles

Les enseignants formuleront des vœux dans la liste proposée en fonction de leur zone d'appartenance :

- Les enseignants affectés sur une zone géographique (T.R.S.) à l'issue du mouvement auront accès à la liste des postes de leur zone d'affectation (cf. notification ou arrêté d'affectation).
- Les enseignants réintégrant leurs fonctions en Côte-d'Or seront rattachés à la zone dont dépendait leur dernière affectation avant leur interruption d'activité.
- Les enseignants qui entrent dans le département par INEAT **et** les enseignants sans poste à l'issue du mouvement seront rattachés à titre provisoire à une zone qui leur sera attribuée par l'administration en fonction des besoins du service.

Les participants ont la possibilité de formuler jusqu'à 50 vœux classés par ordre de préférence.

Les candidats ont accès aux **postes de la zone dans laquelle ils sont affectés et à tous les postes ASH.**

2) Postes au mouvement :

Les postes proposés au mouvement sont :

- **Les postes entiers** demeurés vacants à l'issue du mouvement.
- **Les postes fractionnés** : ils sont constitués de regroupements de supports libérés par des décharges de direction, des temps partiels (y compris les enseignants titulaires remplaçants) des allègements de service, des décharges syndicales ou des décharges d'assistant de prévention.
- **Les postes de direction 2 classes et plus vacants** : L'enseignant nommé sur l'un de ces postes à titre provisoire n'est pas systématiquement chargé de l'intérim de direction sauf s'il est inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur.
L'IEN de circonscription sollicite en premier lieu les adjoints de l'école pour assurer l'intérim. Sans volontaire, il fera appel à l'enseignant nommé à titre provisoire. Chaque situation sera examinée individuellement au sein de l'école par l'IEN chargé de la circonscription.

3) Calendrier prévisionnel des opérations :

- Du lundi 26 juin 9h au mercredi 28 juin 2023 minuit : saisie des vœux par les enseignants
- 30 juin 2023 : résultats

4) Barème :

Le barème est constitué uniquement de l'ancienneté générale de service. A barème égal, les enseignants sont départagés par les discriminants retenus au mouvement intra-départemental :

- 1^{er} discriminant : le nombre d'enfants de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2023,
- 2^{ème} discriminant : numéro aléatoire attribué par l'algorithme à chaque candidat permettant un « tirage au sort entre deux candidats ayant le même barème et le même nombre d'enfants de moins de 18 ans ».

5) Connexion :

L'application est accessible sur le PIA, « services pratiques », onglet « métiers », puis « Ajustements » (visible uniquement par les enseignants devant participer à la phase d'ajustements)

Identifiant : identifiant de votre messagerie académique

Mot de passe : mot de passe de votre messagerie académique

6) Saisie de votre candidature :

- Saisie des postes souhaités dans l'onglet « vœux » : cliquer sur le « + » dans la colonne « Action » pour ajouter les postes souhaités qui apparaissent dans la zone « Postes disponibles »

Ajustement **Choix des vœux**

SOPIE

Vos vœux

Enregistrer

Supprimer ce vœu pour le candidat

Ordre	Code	IEN	RNE Etab	Dénomination	Adresse	Ville	Nature	Spécialité	Fraction	Action
1	314	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN AUXERRE I	0891128T	ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE	Place de la Marie	Escolives-Sainte-Catherine	ENSEIGNANT CLASSE PREELEMENTAIRE	SANS SPECIALITE	100%	
314		CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN AUXERRE I	0891128T	ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE	Place de la Marie	Escolives-Sainte-Catherine	ENSEIGNANT CLASSE PREELEMENTAIRE	SANS SPECIALITE	50%	
512		CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN AUXERRE I	0890442X	ÉCOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	2 rue des Ecoles	Charbuy	ENSEIGNANT CLASSE ELEMENTAIRE	SANS SPECIALITE	50%	
2	10396	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN AUXERRE I	0890457N	ÉCOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE TACUSSEL	9 boulevard du Docteur Tacussel	Chablis	ULIS ECOLE	ULIS LE TROUBLES FONCTIONS COGNITIVES	100%	
10396		CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE IEN AUXERRE I	0890457N	ÉCOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE TACUSSEL	9 boulevard du Docteur Tacussel	Chablis	ULIS ECOLE	ULIS LE TROUBLES FONCTIONS COGNITIVES	100	

Afin de valider vos vœux, il convient de cliquer sur « Enregistrer » en haut à droite de l'écran. Les vœux sont modifiables jusqu'à la fermeture du serveur.

7) Résultats :

Les résultats seront disponibles sur l'application « Ajustements », onglet « Résultats » le 30 juin 2023.

Le pôle ressources humaines reste à votre disposition pour tout complément d'information.

La directrice académique

Pascale COQ

